



CTSD du 3 Septembre 2015

Déclaration liminaire

des représentants des personnels du SNUipp-FSU



Où en est-on des engagements présidentiels à cette rentrée 2015 ? Si la programmation des moyens sur la législature prévoyait au total la création de 20 250 postes supplémentaires dans le primaire (14 000 de titulaires et 6250 de stagiaires qui exercent à 50% en classe), force est de constater que depuis la rentrée 2012, la totalité des moyens d'enseignement supplémentaires créés par le gouvernement actuel s'élève à 8 914 (y compris les mesures diverses). Il reste donc près de 500 postes de stagiaires et 11 000 postes de titulaires à créer lors des deux prochaines rentrées pour atteindre les engagements. Pour rappel, sous la mandature précédente, près de 19 000 suppressions de postes ont été effectuées dans le premier degré bien que les effectifs élèves aient augmenté de 22 000 sur la même période. En clair, les postes créés, s'ils l'étaient, ne compenseraient qu'à peine les destructions passées et feraient fi de la hausse démographique enregistrée. Les conséquences dans nos classes et pour la prise en charge des élèves sont directes et douloureuses: effectifs en hausse, absence de remplacements, solitude face à la difficulté scolaire de nos élèves, absence d'intervention des RASED dans de nombreuses écoles, départs en formation compromis,...

Côté priorités ministérielles, incluses dans les 20250 moyens visés, on est encore loin du compte ! Sur les 7000 postes de PDMQDC prévus, seuls 2304 ont été créés! Quant aux postes pour les moins de trois ans, il en reste 2209 à créer pour atteindre les 3000 promis.

Interrogée par le SNUipp-FSU durant le débat sur la Refondation, notre profession place comme priorité numéro un la baisse des effectifs par classe. En effet, la moyenne d'élèves est largement supérieure à celle de nos voisins européens, dont les enseignants sont par ailleurs reconnus par une meilleure formation et un meilleur salaire.

Le gouvernement claironne dans les médias faire du primaire sa priorité, mais à l'évidence le compte n'y est pas !

Dans notre département, en cette rentrée c'est le privé qui se gargarise dans la presse d'une hausse historique de ses effectifs (+70) alors que ceux-ci fondaient à chaque rentrée depuis plus de 10 ans. La réforme des rythmes imposée aux seules écoles publiques a permis à l'enseignement privé de développer une communication agressive afin de récupérer des fratries entières. Au final, ceux qui ont adopté et soutenu cette réforme dans la forme imposée ont offert un superbe cadeau à ce secteur d'enseignement.

Dans nos écoles publiques, la rentrée s'est déroulée avec 6 classes de moins pour une prévision à la baisse de 36 élèves, autant dire que la baisse des effectifs en classe n'est pas pour cette année! Les questions du remplacement, du déploiement des RASED restent entières. Si on élargit la fenêtre d'analyse, on constate qu'à cette rentrée, au regard de la rentrée 2011, les écoles publiques scolarisent 262 élèves de moins, dans le même temps, 10 classes ont disparu! Le vent de la Refondation n'est visiblement pas parvenu jusqu'en Ardèche! Nous souhaitons encore rappeler que la fermeture d'une classe est un acte qui a souvent de lourdes conséquences locales: fuite des élèves vers le privé, détérioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Cette rentrée est marquée par la mise en place des nouveaux programmes de maternelle et de ceux de l'éducation morale et civique.

Côté maternelle, si notre organisation acte positivement les orientations de ceux-ci, notamment grâce à la contribution des enseignants, nous dénonçons la mise en ligne tardive des documents d'accompagnement : une rentrée avec des nouveaux programmes ne se prépare pas le 28 août ! Nous nous étonnons également que le ministère n'envoie pas des exemplaires à chaque école où ... ne les fassent porter par les IEN aux équipes comme il l'avait imposé pour le petit livre sur les rythmes scolaires. Chaque mairie avait eu son petit livret porté à domicile! De toute évidence entre les maires et les enseignants il y a une différence de traitement qui tient une nouvelle fois du mépris.

Côté Éducation Morale et Civique, comment font les enseignants?

Mis en place de manière transitoire avant les nouveaux programmes de 2016, ces programmes aux orientations générales intéressantes, restent flous du côté des horaires, des repères pédagogiques, de leur progressivité et de leur mise en œuvre. Il faudra aussi dire aux enseignants sur quel volume horaire prendre cette heure et renvoyer ces derniers à la "transversalité" n'est ni sérieux ni une posture professionnelle! Sauf à penser que la parole d'une ministre ne vaut rien, quand elle annonce 1 heure d'EMC par semaine à partir du CP, les parents sont en droit d'en trouver une trace tangible dans l'emploi du temps de leur enfant. Il faut donc, ici une réponse qui ne tienne pas de la farce!

Et la formation sur les nouveaux programmes ?

Aucun stage de formation continue n'est prévue cette année pour l'EMC quand 7 jours sont fléchés pour la maternelle mais pour quelques enseignants seulement. Une animation pédagogique pour tous permettra sans doute de communiquer que tous les enseignants sont formés en EMC !

Comment croire, dans ces conditions, qu'il sera possible d'être formé aux nouvelles pratiques professionnelles concernant le langage, la compréhension du nombre, la découverte de l'écrit, le développement du jeune enfant en maternelle ... ou encore la laïcité, la mise en œuvre des débats sur les dilemmes moraux dès le CP ?

Pourtant, comme le rappelle l'OCDE, la formation professionnelle continue a autant d'importance que la formation initiale dans le succès d'un système d'éducation. A titre indicatif et pour information, à Singapour, tous les enseignants bénéficient de 100 heures de formation par an. Changer l'école ne s'obtient pas d'un claquement de doigt, fut-il exceptionnel. Il est urgent de proposer un plan de formation continue consistant et de qualité aux enseignants du premier degré. C'est aussi cela la priorité promise au primaire.

Autre dossier sur lequel notre profession attend des avancées: la simplification des tâches de direction. Mené sous l'impulsion du SNUipp-FSU l'an passé auprès de nos collègues, ce travail doit conduire à des simplifications dans le travail de nos collègues directeurs. A ce jour, nous attendons toujours les conclusions de ce travail.

Pour la 6ème rentrée consécutive, le point d'indice est gelé. Ce gel, associé à la hausse annuelle du taux de pension civile, à l'inflation et à la réforme des rythmes (trajets supplémentaires) se traduit par une perte de pouvoir d'achat de plus de 15%. Les injustices subies par notre profession perdurent: ISAE sous évaluée par rapport à l'ISOE, taux de passage à la hors-classe bien inférieur à celui du second degré, aucune heure supplémentaire rémunérée ou alors à un taux moindre...

Pensant calmer notre colère, la ministre annonce une augmentation par palier de l'ISAE entre 2015 et 2017 sur France Inter. Le SNUipp avec la profession l'exigent mais ne se contentera pas d'un marché de dupe: le gouvernement ne peut prétexter une revalorisation salariale en se cachant derrière l'ISAE !

Concernant le Protocole Carrières et Salaires, si pendant un an la FSU a négocié en maintenant un lien étroit avec les personnels, elle a proposé, fait modifier le contenu et obtenu des avancées. Le texte porte indéniablement la marque des interventions de notre organisation mais plusieurs aspects restent insatisfaisants comme la définition de principes dont l'application est reportée à des négociations ultérieures, la création d'un nouveau grade inaccessible,...

A chaque étape de la négociation la FSU, attaché à la transparence a été la seule à rendre compte régulièrement auprès des personnels en proposant les éléments bruts, les études et les actions et analyses de notre organisation. Aujourd'hui le ministère impose un calendrier et une méthode de signature contraints et qui tient du chantage. Fidèle à sa conception la FSU a lancé une consultation auprès des personnels depuis le 29 août et jusqu'au 11 septembre afin de connaître leur appréciation sur le contenu de l'accord soumis à signature. Cette consultation fera partie des éléments d'analyse afin qu'elle prenne sa décision.

Quelque soit la décision finale, la FSU veillera à ce que cet accord ne tienne pas de justification au maintien du gel du point d'indice et à la poursuite du déclassement social des enseignants. **Nous dénonçons et jugeons inacceptables les propos de la ministre qui reporte à une prochaine législature un possible rattrapage des salaires. C'est une provocation alors que les gouvernements de cette législature n'ont eu de cesse de mener une action déterminée pour augmenter les revenus de la minorité la plus favorisée.**